

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Hauts-de-France
44, rue de Tournai
59019 Lille Cedex

Paris, le mardi 21 octobre 2025

Objet : Projet de construction de 4 bâtiments d'activités à Nanteuil-le-Haudouin (60)
Réponse à la demande de compléments relative au formulaire de demande d'examen
au cas par cas – Article R.122-3-1 (II) du Code de l'environnement

N° d'enregistrement Novae : 006192

Madame, Monsieur,

Nous faisons suite à votre courrier concernant le projet de construction de quatre bâtiments d'activités sur la commune de Nanteuil-le-Haudouin (60), enregistré sous le n° Novae 006192 et pour lequel le formulaire d'examen au cas par cas, au titre de l'article R.122-3-1 (II) du Code de l'environnement, a été déposé le 25 septembre 2025. Vous nous avez sollicités pour apporter des précisions permettant d'apprécier plus précisément les impacts environnementaux du projet.

Conformément à vos observations, nous avons engagé une démarche visant à appliquer la séquence éviter, réduire, compenser (ERC).

- Les possibilités **d'évitement** ont été étudiées dès la phase de conception, mais la configuration du site et la localisation des zones humides ne permettent pas d'éviter totalement leur impact.
- Des mesures de **réduction** seront mises en œuvre afin de limiter les perturbations hydrologiques et écologiques, notamment par la gestion adaptée des eaux pluviales et la préservation des continuités écologiques périphériques.
- Enfin, une mesure de compensation hors site est prévue pour compenser la destruction de 2 688 m² de zones humides. Le terrain de compensation ex-situ sera identifié ultérieurement, en concertation avec la commune de Nanteuil-le-Haudouin, et conformément aux prescriptions locales en matière de compensation écologique.

Par ailleurs, afin de limiter les impacts sur les espèces protégées, et notamment sur l'avifaune, le calendrier des travaux sera adapté. Les interventions les plus susceptibles de générer des perturbations seront programmées en dehors des périodes sensibles, notamment de reproduction et de nidification. Si cela s'avère nécessaire, des mesures d'effarouchement ou de vérifications préalables par un écologue pourront être mises en place avant le démarrage des phases de chantier concernées.

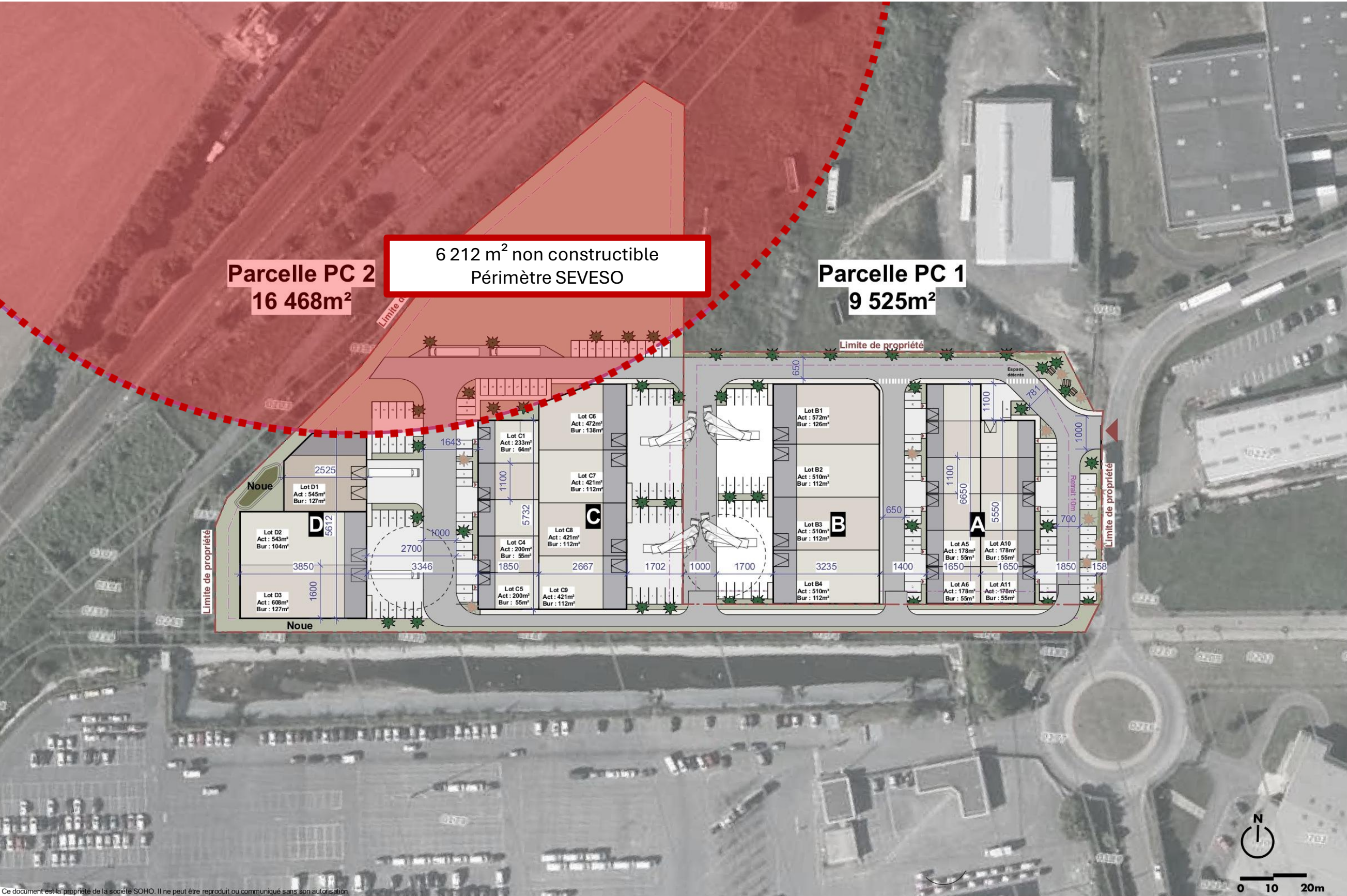
Nous confirmons avoir pris en compte la présence et le périmètre d'effets du site SEVESO (coopérative Valfrance et ses silos à grains) dans l'élaboration du plan masse et dans l'analyse des risques potentiels liés au projet (plan en annexe).

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information ou pour vous transmettre les pièces justificatives relatives aux mesures envisagées.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Lucas FERNANDES
Responsable d'opérations
lfernandes@ax-dev.eu
07 67 92 57 60

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'L. Fernandes', written over the printed name and contact information.



Ce document est la propriété de la société SOHO. Il ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation.

Maître d'Ouvrage **AXDEV**
8 rue Henri Rochefort
75017 PARIS

axdev
membre d'axtom

Architecte **SOHO**
30 quai Perrache
69 002 LYON
T : 04 72 71 62 70

SOHO
ARCHITECTURE

Affaire **Parc d'Activités - Nanteuil**
3 allée des Coquelicots - 64 440 Nanteuil-Le-Haudouin
Construction d'un parc d'activités

Phase **FAISA** | Echelle 1/1000° | Date : 13/07/2023
Document **PLAN MASSE**

0 10 20m
N
folio ou plan n° indice
1 L